



Saint-Lô, le 30 novembre 2017

Département de la Manche

## Note complémentaire au rapport N° CD.2017-12-08.4-1

### Orientations stratégiques 2016-2021 - Plan Nautisme : feuille de route de la SPL des ports de la Manche et concession unique des ports de la Manche

Mes chers collègues,

Par envoi du rapport « Orientations stratégiques 2016-2021 - Plan Nautisme : feuille de route de la SPL des ports de la Manche et concession unique des ports de la Manche », je vous exposais que le Département entend s'appuyer sur la SPL des ports de la Manche pour réunir l'ensemble des acteurs portuaires autour d'une dynamique nautique nouvelle. Il est ainsi convenu d'élargir le champ d'intervention de la SPL en lui concédant progressivement les nouvelles concessions des ports de plaisance manchois et notamment :

- le port de Barfleur dont la concession arrive à échéance au 31 décembre 2017 ;
- la gestion des ports patrimoniaux dans le cadre d'une mutualisation avec les services du Département qui assurent l'entretien des ouvrages portuaires de ces ports et en maintenant le lien étroit avec les associations locales ;
- le regroupement de l'ensemble des délégations de service public dans une concession unique.

Le projet de concession unique exposé dans le rapport qui vous a été transmis pour la session du 8 décembre 2017, prévoit une procédure de concertation et d'avis préalable à sa mise en œuvre auprès des acteurs locaux. Les réunions de concertation avec les usagers et les communes démontrent que notre volonté de construction du consensus souhaitable à ce projet nécessite du temps. Dès lors, sans préjudice pour la mise en œuvre de notre plan nautique, je vous propose de détendre le calendrier prévu initialement et de mettre à profit l'année 2018 pour partager notre projet pour les ports patrimoniaux de la Manche dont le Département est l'autorité concédante.

Je vous propose dès lors d'approuver le projet de concession pour le seul port de Barfleur dont la concession vient à échéance au 31 décembre 2017. Le conseil portuaire du port de Barfleur, qui s'est réuni le 23 novembre 2017, a donné un avis favorable au projet de délégation du port à la SPL.

**POUR NOUS ÉCRIRE**

Conseil départemental de la Manche  
50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550

manche.fr

Vous trouverez en pièce jointe le projet de concession pour le port de Barfleur, reprenant les termes du projet de concession antérieur, limité au seul port de Barfleur.

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans cette note complémentaire, je vous propose :

- d'approuver le principe de déléguer l'exploitation du port de Barfleur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à notre SPL d'exploitation des ports de la Manche ;
- d'émettre un avis favorable au projet de concession de service public, tel que joint en annexe et de m'autoriser à le signer.

Le président du conseil départemental



Marc Lefèvre